

DÉPARTEMENT
DORDOGNE
—
ARRONDISSEMENT
NONTRON
—

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal

15
—

Nombre de conseillers en
exercice

15
—

Nombre de conseillers
présents

12

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 12/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois d'avril à dix-sept heures, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	DUBUISSON Martine	RAT Michel
ALLAIN Daniel	GOURINCHAS David	MAZEAU Michel
SOURDET Josiane	SACRISTE Marie-Françoise	AUPY Jean-Louis
MOUSSEAU Christiane	DESCHAMPS Marie-France	MOREAU Vincent

Étaient absents : BASSOULET Nathalie, GERVAIS Jean-Christophe, PAGES Didier

2 Procurations : de GERVAIS Jean-Christophe à MOUSSEAU Christiane et de PAGES Didier à PORTE Jean-Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Daniel ALLAIN a été désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Présentation du projet de Périgord Habitat en présence de son représentant et de l'architecte
- Délibération : Modification statutaire - Adoption des statuts de la CCPN
- Lettre aux associations
- Courrier Enedis
- Dispositif "Ma Procuration"

Présentation du projet de Périgord Habitat en présence de son représentant et de l'architecte

- ❖ Le Maire rappelle les faits :
 - En 2009, la municipalité achète le terrain dit "espace Mazeau".
 - Il faudra attendre 10 ans pour qu'un projet prenne corps en partenariat avec Dordogne Habitat, projet d'un village rue comprenant 6 logements / résidences individuelles.
 - Très rapidement l'analyse des sols (une ancienne scierie) rend ce projet irréalisable sauf investissements très onéreux pour fondations.
 - La nouvelle municipalité élue en 2020 relance le projet après deux années silencieuses (Covid + Dordogne Habitat devenu Périgord Habitat) et l'architecte à nouveau sollicité par Périgord Habitat, présente ce jour un immeuble regroupé sur la partie rocheuse de cet espace.

- ❖ M. Parchantour (Périgord Habitat) et M. Chretien (architecte) :
 - Ils présentent un plan de masse, ils l'expliquent et en remettent un exemplaire aux présents.
 - Un débat s'instaure d'où il ressort l'essentiel ci dessous :
 - 6 logements 4 T2 et 2T3 :
 - 1 T3 et 1 T2 pour un public en difficultés
 - 3 T2 et 1 T3 pour des personnes qui auront un revenu plus important

 - La surface non utilisée sera rendue à la commune pour 1€ symbolique
 - Les abords, aménagements, eau, électricité, assainissement sont à la charge de la commune !

En conclusion, Monsieur le Maire demande à chacun de bien s'imprégner de ce projet qui dure depuis trop longtemps, de bien y réfléchir, d'y apporter éventuellement des suggestions ; une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Suspension de la séance à 17h55 - Reprise du conseil à 18h00

Délibération : Modification statutaire - Adoption des statuts de la CCPN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a approuvé, par délibération n°CC-DEL-2021-043 du 25 mars 2021, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais pour intégrer le projet Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs et permettre l'instruction des demandes de subvention.

Il fait lecture de la délibération de la Communauté de Communes et propose aux membres du conseil municipal d'approuver les statuts suivants :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1 à 3 du II de l'article Premier de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- **Contribution au financement de sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur le territoire : annexe de l'ENSAD, y compris le logement des étudiants**
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8
- Eau

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Soutien à l'emploi :
Participation à l'Espace économie emploi, au PLI E et à la Mission Locale du Haut Périgord
Suivi des projets d'économie sociale et solidaire
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication :
Lutter contre la fracture numérique et favoriser le développement des nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC). Aménagement numérique tel qu'il résulte de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Transports scolaires des élèves des communes membres de la CCPN
- Contribution obligatoire au financement du SDIS
- Adhésion au Conservatoire Départemental de Musique et Gestion (fonctionnement et investissement) de l'École Départementale de Musique
- Soutien aux associations à rayonnement intercommunal d'intérêt communautaire en relation avec les compétences de la CCPN
- Rino : études préalables, création d'accès, travaux retenus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents:

- approuve la modification des Statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Lettre aux associations

Monsieur le Maire remercie Vincent MOREAU d'avoir eu la bonne idée de rédiger un courrier de soutien et de solidarité aux présidents d'associations en ces temps difficiles, de leur demander d'adresser en mairie un bilan moral et financier ainsi qu'une synthèse de leurs activités afin d'enrichir le site internet de la commune.

Courrier Enedis

Enedis a informé la municipalité de la prochaine installation du compteur Linky sur le territoire de la commune ; les habitants sont ou seront individuellement informés par cette société.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie n'a aucune compétence ni responsabilité en la matière.

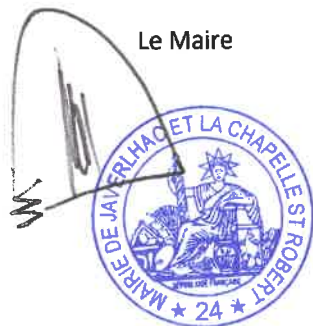
Dispositif "Ma Procuration"

Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Elle permettra aux officiers et agents de police judiciaire de transmettre, de manière dématérialisée, les procurations établies par les électeurs. Les électeurs pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur ordinateur ou téléphone. Le Maire distribue la lettre aux élus "Ma Procuration" ; le sujet sera à nouveau évoqué lors d'un prochain conseil en vue des élections de juin 2021.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 15 minutes.

Fait le 27 Avril 2021.

Le Maire



Le Secrétaire

